

Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et de la
garde d'enfants

315, rue Front Ouest, 11^e étage Toronto,
ON M7A 0B8

Ministry of Education
Early Years and Child Care
Division

315 Front Street West, 11th Floor
Toronto, ON M7A 0B8



2023: EYCC06

À : Titulaires de permis de garde d'enfants

DE : Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

DATE : 16 novembre 2023

OBJET : Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants

Nous vous remercions de votre soutien continu alors que nous travaillons ensemble à la mise en œuvre du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE). Nous avons le plaisir d'annoncer l'introduction de la Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants, qui soutiendra le recrutement et la rétention de professionnels qualifiés, contribuera à la croissance du système et garantira l'accroissement de l'accès à des services de garde d'enfants agréés de haute qualité dans la province. La Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants poursuivra notre engagement à soutenir les professionnels des services de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario en établissant de meilleurs salaires et conditions de travail, en soutenant la progression de carrière et l'accès à la profession, en rehaussant le profil de la profession par la mise en œuvre de nouveaux programmes et en s'appuyant sur les initiatives existantes.

Rémunération de la main-d'œuvre

Des consultations approfondies avec le secteur ont mis en évidence la nécessité d'améliorer les salaires pour soutenir le recrutement et la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI). En s'appuyant sur la Subvention pour l'augmentation salariale et sur la rémunération actuelle de la main-d'œuvre dans le cadre du SPAGJE, la Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants continuera d'améliorer les salaires des EPEI employés par les titulaires de permis participant au SPAGJE.

En 2024, le plancher salarial passera de 20 \$ par heure à 23,86 \$ par heure pour le personnel admissible du programme détenant le titre d'EPEI, et de 22 \$ par heure à 24,86 \$ par heure pour les superviseuses et les superviseurs et les visiteuses et visiteurs de service de garde d'enfants en milieu familial du programme d'EPEI. Le plancher salarial augmentera ensuite d'un dollar par heure chaque année jusqu'en 2026.

Plancher salarial (par heure)

	EPEI		Superviseuses et superviseurs/ Visiteuses et visiteurs de service de garde d'enfants en milieu familial détenant le titre d'EPEI	
2024	20,00 \$	à 23,86 \$	22,00 \$	à 24,86 \$
2025	21,00 \$	à 24,86 \$	23,00 \$	à 25,86 \$
2026	22,00 \$	à 25,86 \$	24,00 \$	à 26,86 \$

En 2024, le plafond d'admissibilité pour l'augmentation annuelle d'un dollar passera à 26 \$ par heure pour le personnel admissible du programme d'EPEI et à 29 \$ par heure pour les superviseurs et les visiteurs de service de garde d'enfants en milieu familial du programme d'EPEI. Le plafond d'admissibilité augmentera ensuite d'un dollar par heure chaque année jusqu'en 2026. Le plafond d'admissibilité n'est pas un plafond salarial. Les employeurs peuvent choisir de verser des salaires d'EPEI supérieurs au plafond d'admissibilité.

Plafond d'admissibilité pour l'augmentation salariale annuelle (par heure)

	EPEI		Superviseuses et superviseurs/Visiteuses et visiteurs de service de garde d'enfants en milieu familial détenant le titre d'EPEI	
2024	25,00 \$	à 26,00 \$	25,00 \$	à 29,00 \$
2025	25,00 \$	à 27,00 \$	25,00 \$	à 30,00 \$
2026	25,00 \$	à 28,00 \$	25,00 \$	à 31,00 \$

Développement professionnel et soutien à la santé mentale (18,5 M\$ par an)

L'accès à des occasions d'apprentissage professionnel continu peut favoriser des niveaux plus élevés d'engagement, de croissance, de reconnaissance, d'efficacité professionnelle et de satisfaction du personnel. À partir de 2024, le ministère continuera à soutenir le développement professionnel en finançant jusqu'à une journée de développement professionnel rémunérée pour l'ensemble du personnel travaillant dans les services de garde d'enfants et les foyers en milieu familial agréés, ainsi que dans les Centres pour l'enfant et la famille ON y va. Le financement peut être utilisé pour :

- mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'apprentissage professionnel;
- s'appuyer sur des approches existantes;
- offrir de la formation en matière de santé mentale et de résilience.

Fonds d'innovation (financement unique de 5 millions en 2024)

Les gestionnaires des services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux doivent s'engager et collaborer avec les partenaires communautaires

locaux pour élaborer, développer et mettre en œuvre des stratégies innovantes visant à soutenir le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance. En 2024, le ministère fournira un financement unique de 5 millions de dollars pour établir des partenariats avec les employeurs, les écoles, les établissements postsecondaires, les municipalités et les conseils scolaires, afin d'élaborer des solutions locales pour soutenir les élèves et répondre aux problèmes de main-d'œuvre des EPEI. Le Fonds d'innovation permettra également aux municipalités de répondre aux besoins locaux. Des détails supplémentaires concernant la mise en œuvre du Fonds d'innovation seront fournis dans un avenir proche.

Expansion du Programme de formation complémentaire des éducateurs de la petite enfance (2 millions supplémentaire par an)

Le ministère finance le programme Programme de formation complémentaire des éducateurs de la petite enfance qui aide les personnes travaillant dans le secteur de la petite enfance qui ont été acceptées dans un programme d'un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario à obtenir leur diplôme en éducation de la petite enfance (EPE) et à devenir admissibles à l'adhésion à l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE). À partir de 2024, le ministère augmentera le financement de base pour l'administration du Programme de formation complémentaire des éducateurs de la petite enfance afin de soutenir le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance. Le Programme de formation complémentaire des éducateurs de la petite enfance comprend un volet francophone et un volet Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI) (y compris dans les réserves), qui donne la priorité aux candidates et aux candidats qui vivent ou travaillent dans ces communautés.

Soutien supplémentaire

La Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants comprend d'autres mesures clés pour soutenir davantage le recrutement et la rétention des EPEI dans l'ensemble de la province. Voici certaines de ces mesures :

- Supprimer les obstacles qui empêchent le personnel enseignant agréé et les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un permis dans le secteur de la garde d'enfants, de la jeunesse ou des loisirs de travailler dans des services de garde d'enfants agréés accueillant des enfants de six ans et plus.
- Étendre le Programme à double reconnaissance de crédit dans les écoles secondaires afin que les élèves puissent bénéficier d'une exposition précoce et de crédits en vue d'une carrière en éducation de la petite enfance.
- Préciser par le biais de modifications réglementaires que les stages des élèves peuvent être effectués sur leur lieu de travail si la candidate ou le candidat travaille déjà dans un service de garde d'enfants agréé.

Prochaines étapes

Nous vous remercions de votre engagement à former une main-d'œuvre solide et compétente. Nous communiquerons des détails supplémentaires dans les mois à venir et nous nous réjouissons de travailler ensemble à la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants.

Pour plus d'information ou toute question additionnelle, veuillez contacter votre [GSMR/CADSS](#).

Cordialement,

Original signé par

Holly Moran
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation